

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale du 30 août 2023 au Restaurant Le Bourgeois à Sierre

1. Contrôle des présences :

La Présidente ouvre la séance à 18 :30 h. La liste des présences est mise en circulation : onze participants. Sont excusés : Jeannine Schallert, Marlyse Thétaz, Elise Briant et Antoinette Salamin.

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal du 25 août 2022 sont acceptés.

2. Rapport du Président :

La Présidente relève que grâce à la collaboration avec le Haut-Valais nous avons pratiquement doublé le nombre de table par tournoi. En plus, le club du Haut-Valais prend à sa charge le prix des donnes ainsi que la moitié du prix des agapes de Noël et de la fin de saison.

3. Admission et démission :

Aucune admission et aucune démission.

4. Présentation des comptes

André Amos nous donne lecture des comptes 2022. Il prendra contact avec les membres qui n'ont pas payé leur cotisation.

5. Rapport des vérificateurs :

Hervé Schütz nous donne lecture du rapport de contrôleurs. Ces comptes sont approuvés et décharge est donné au Comité et aux contrôleurs.

André Amos relève que la cotisation à la FSB a été augmentée de 35 à 45 francs. Le budget est également approuvé.

6. Saison 2023 -2024

Après discussion, il est décidé de commencer les tournois à 19 :00 h. au lieu de 19 :30h. Le Club du Haut-Valais a également pris cette décision.

7. Divers :

Le Comité demande à l'Assemblée l'approbation de vendre les tables de bridge. Le prix de vente sera fixé entre 30 et 50 francs. Janine Follonier fait remarquer que certaines ont pris l'eau. Le Comité examinera l'état des tables avant de les mettre en vente.

La parole n'étant plus demandée la Présidente clôt la séance à 19 :10 h. et invite les membres à partager un apéritif dinatoire.

Sierre, le 30 août 2023.

La Présidente : Eliane Volluz